

Laon, le 10 mars 2026,

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 : UNE TRAJECTOIRE CONSOLIDÉE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES RENFORCÉES

Lors de la session du 9 mars 2026, les conseillers départementaux ont débattu des orientations budgétaires de cette année et ont pris acte de plusieurs rapports structurants. Entre maîtrise financière, engagement en matière de développement durable, partenariat renforcé avec les acteurs de la sécurité civile et volonté affirmée de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département poursuit la consolidation de ses politiques au service des Axonais.



Des orientations budgétaires placées sous le signe de la prudence et de la maîtrise

Le débat d'orientations budgétaires est le moment de l'année où les conseillers départementaux prennent connaissance d'un état des lieux précis de la situation financière du Département et doivent débattre des grandes orientations à venir.

Nicolas Fricoteaux, président du Conseil départemental, a ainsi fait état de la situation financière en 2025. **Après une stabilisation, marquée par une hausse modérée des recettes de fonctionnement (+ 1,4%) et une maîtrise des dépenses**, l'épargne brute progresse (+ 9,3M € passant de 14,6 M € à 23,9 M €) mais demeure insuffisante au regard des standards attendus.

Le président a mis en avant la légère réduction des dépenses de fonctionnement, insistant sur **les efforts des services départementaux pour réduire les charges à caractère général (-7,3 %, soit une**

réduction notable de 2,4 M€), pour stabiliser les autres charges de gestion courante et les dépenses de personnel.

Malgré une amélioration constatée, **les ratios financiers traduisent encore une fragilité**, notamment en matière d'épargne brute (3,6% contre un taux de minimum 8% pour sortir de la zone rouge) et de capacité de désendettement (22 années contre 10 années recommandées).

De plus, la situation économique départementale demeure incertaine, influencée par un contexte international instable, une inflation fluctuante et un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.

Dans ce contexte, **le Département bénéficie cependant d'un soutien renforcé de l'État grâce au fonds de sauvegarde de 11,1M €** et sans doute d'une péréquation horizontale rétablie en raison de la **hausse généralisée des droits de mutation (DMTO) en 2025**. Ces aides exceptionnelles constituent néanmoins un appui ponctuel mais non-structurel.

Pour 2026, un dynamisme accru des recettes est anticipé, en particulier du fait de la progression attendue des DMTO qui permettrait d'échapper à l'effet ciseaux.

Les prévisions intègrent des **dépenses d'investissements à hauteur de 93,6 M€** (56,9 M€ hors remboursement de la dette). Les recettes d'investissement atteindraient quant à elles 51,3 M€ (20,2 M€ hors emprunt), ce qui **imposerait de réduire le niveau d'investissement de 5,6 M€ pour pouvoir stabiliser la dette à 524,3 M€**. *« Cet effort pourra toutefois varier en fonction de l'évolution des prévisions en dépenses et recettes d'ici le vote du budget primitif 2026 »* a précisé le président.

Un partenariat renforcé avec le SDIS de l'Aisne

Le Conseil départemental a confirmé, par la convention pluriannuelle 2026-2028, **son engagement auprès du Service départemental d'incendie et de secours**. Ce partenariat vise à assurer un pilotage prévisionnel commun et à donner au SDIS les moyens d'assurer la sécurité de la population sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2021, le Conseil départemental a consacré **près de 160 M €** au fonctionnement et aux projets du SDIS. La contribution départementale s'élevait ainsi à **21,15 M €** en 2021 et elle est proposée de passer à **30,5 M € cette année** (en incluant 1M € en investissement).

Le Département réaffirme ainsi son **soutien massif à une mission essentielle pour les Axonais**.

Un rapport sur le développement durable structuré autour des cinq engagements départementaux

Le rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable met en lumière l'intégration progressive et transversale des **enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et de climat dans l'ensemble des politiques publiques**.

L'année 2025 a été marquée par l'adoption ou la révision de **nombreux schémas structurants** et par une mobilisation renforcée des services sur des sujets tels que la **réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore le développement de modes d'accompagnement innovants**.

La collectivité poursuit également son effort d'exemplarité à travers son fonctionnement interne, notamment en matière de **ressources humaines, de commande publique et de gestion patrimoniale**, tout en élargissant les démarches participatives avec les usagers et acteurs du territoire.

Un état des lieux consolidé sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport 2026 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes met en évidence les **avancées conduites tant dans les politiques publiques que dans la gestion interne de la collectivité**. Il souligne les actions menées pour **l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA**, la **sensibilisation à la culture de l'égalité** ou encore la **lutte contre les violences intrafamiliales**.

Au sein de la collectivité, les données relatives aux effectifs, à la rémunération, aux parcours professionnels ou encore à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle témoignent d'une **dynamique d'amélioration continue, soutenue par un plan pluriannuel dédié**.

Mauro Corda, artiste mis à l'honneur pour la clôture des 20 ans de la loi Handicap

Le sculpteur Mauro Corda a été invité à l'occasion de l'installation d'une sélection de ses œuvres sur trois sites départementaux (Hôtel du Département, MDPH et CABA) dans le cadre des 20 ans de la loi Handicap. L'artiste propose un travail fort et sensible autour de la représentation des corps, questionnant le rapport à la différence et l'inclusion. Ces expositions s'inscrivent dans la volonté du Département de promouvoir une culture ouverte et engagée au plus près des Axonais.

